

COMPROMISSIONS ETATIQUES AVEC LES DIDACTURES ARABES

D'aucun estiment que notre Ministre des Affaires étrangères a failli à ses devoirs en acceptant les services d'un intermédiaire dd Président BEN ALI. Or, ce cas demeure conforme au néocolonialisme gaulliste qui, après l'échec du colonialisme de la IIIe République vise à nous attacher les Etats de notre ancien empire colonial, entre autres en sacrifiant les rapatriés et leurs biens.

Les preuves sont nombreuses depuis les années 60.

*

Consécutivement à l'affaire de Bizerte, en 1961, il y eut une rupture diplomatique avec la Tunisie. Ayant sollicité le rétablissement des relations, le Président Bourguiba signa l'accord de 1963, qui réglait définitivement les contentieux en cours. Mais s'inspirant de la non application des accords d'Evian de 1962, la Tunisie ignore cet accord de 1963. De Gaulle s'inclina à Tunis comme à Alger, pour « raison d'Etat » mais sans nous indemniser.

Par la suite, nos gouvernants furent accueillis à bras ouverts par les Présidents Bourguiba puis Ben Ali, en échange de multiples concessions : Non application systématique des accords sur les investissements, Aide annuelle de 750 millions d'euros, Lois d'exception, Nationalisations et Expropriations arbitraires, etc..

Cette forfaiture fut à l'origine du néocolonialisme gaullien et de ses séquelles : spoliations, « amitié franco tunisienne » qui devait être fatale à l'Ambassadeur Pierre MÉNAT, mésaventure de notre Ministre des A.E. ; etc...

A cet égard, rappelons quelques exemples notoires :

- **Edgard PISANI**, est né à Tunis où il fit ses études aux Maristes puis au Lycée Carnot. Ministre du Général, il se rallia par la suite à F. MITTERRAND.

Bénéficiant d'un accueil exceptionnel quand il revenait à Tunis, il refusa toujours de s'occuper des rapatriés.

- **Philippe SEGUIN**, également né à Tunis qu'il quitta à l'âge de 11 ans. Ministre sous DE GAULLE, Président de la Chambre des Députés puis de la Cour des Comptes, il eut droit au cadeau tunisien de l'appartement où il était né, mais ne répondit jamais à nos demandes d'intervention.

- **Le Président Giscard D'ESTAING** est venu en visite d'Etat à Tunis en 1976 pour régler les contentieux en cours. Mais il laissa le soin de ces négociations à des subalternes pour répondre à l'invitation du Président tunisien d'aller chasser la gazelle dans le Sud. Aucun accord nous concernant

ne fut signé d'autant que VGE ne s'est jamais occupé des rapatriés si bien que ces derniers l'abandonnèrent aux présidentielles de 1981.

- **François MITTERRAND** a écrit un livre sur « Le COUP D'ETAT PERMANENT » que constitue la Ve République dont il s'accommoda à merveille en tant que locataire de l'Elysée.

En 1984 il signa, sans nous consulter et pour une durée de 7 ans, des accords transférant nos biens immobiliers aux tunisiens par vente ou OPA. Ces traités étaient inconstitutionnels puisque « applicables dans le cadre des lois tunisiennes » d'exception.

En tant que décret d'application de l'accord 1984, l'accord 1989 révolta les résidents de Tunis. Ils envahirent l'Ambassade de France et reprochèrent vivement à l'Ambassadeur ces accords iniques concrétisant leur spoliation et constituant un cadeau auquel les tunisiens eux-mêmes ne s'attendaient pas.

Mitterrand leur déclara ensuite qu'ils n'étaient jamais contents.

C'est alors qu'ils se constituèrent en association qui devint l'ADEPT.

Finalement, la Tunisie n'appliqua que l'OPA et nous refusa l'autorisation de vendre qui ne nous fut octroyée que 14 ans plus tard, en 1998, dans le cadre des lois d'exception. Entre temps, 6 000 patrimoines avaient été nationalisés par OPA à des prix dix fois inférieurs à ceux du marché,

La Tunisie a ensuite décrété, sans la moindre réaction de la France que, désormais, nos investissements relèvent exclusivement de ces accords 1984, pourtant non reconduits et inconstitutionnels.

- **Le Président CHIRAC** fut à nouveau bien accueilli en décembre 2003 quand il se déplaça à Tunis en Visite d'Etat dans le but déclaré de régler définitivement notre contentieux immobilier.

Dans une conférence de presse donnée avant son retour, il remercia chaleureusement le Président tunisien d'avoir accepté de régler définitivement ce litige par l'accord **SECRET** du 4/12/2003.

Depuis lors, nous n'avons constaté aucun effet de cet **accord secret** dont nous ignorons toujours le contenu, et la France n'a toujours pas réagi.

- **Le Président SARKOZY** accéda à l'Elysée avec les voix des rapatriés et de leurs amis, à qui il avait fait des promesses dont il ne parle plus.

En outre, il n'a même pas appliqué le rapport sur les rapatriés qu'il avait demandé au Conseil Economique et Social (CES) dès son élection. Or, ce document précisait que les 8 accords concernant le contentieux immobilier demeuraient inappliqués par la Tunisie, mais toujours en vigueur et susceptibles de régler ce litige par des négociations d'Etat à Etat.

En fait, Sarkozy tenait à conserver, à nos dépens, de bonnes relations avec le Président BEN ALI pour lui confier le secrétariat de l'Union Méditerranéenne, avant d'en charger le Président MOUBARRAK.

En janvier 2011, il n'hésita pas à faire de P. MÉNAT son bouc émissaire.

- Les Ambassadeurs de France refusèrent de nous recevoir de 2003 à 2010 sous le prétexte que le contentieux immobilier avait été définitivement réglé par l'accord secret de 2003.

Une audience nous fut accordée en 2010 par l'Ambassadeur Pierre MÉNAT qui devait être sanctionné pour n'avoir pas vu venir la révolution tunisienne et en raison de ses relations avec la famille du Président BEN ALI qu'il entretenait, comme ses prédécesseurs, par ordre de l'Elysée.

- Mme ALLIOT MARIE, Ministre des Affaires étrangères, s'est donc conduite dans la droite ligne du néocolonialisme en cours, mais au moment de la chute de BEN ALI.

Elle ne s'est jamais occupée des rapatriés, ni des 8 accords sur nos investissements ignorés de la Tunisie, ni des engagements du Président Sarkozy, ni du Rapport élaboré par le Conseil Economique, etc....

*

La politique néocolonialiste voulue par DE GAULLE a donc été strictement appliquée par ses successeurs aussi bien en Algérie qu'en Tunisie. Elle ne nous laisse aucun espoir d'un règlement des contentieux en cours.

C'est pourquoi, après plus d'un demi siècle de palabres qui n'ont rapporté que des aumônes, les rapatriés n'ont rien à espérer de la France. Leur seul espoir est désormais l'arbitrage d'un Organisme International.

Or, le CIRDI a été créé en 1965 pour régler des différends tels que les nôtres sur les investissements à l'Etranger. Son existence nous ayant été cachée pendant 32 ans, nous l'avons saisi en 2009 d'une requête contre la France et la Tunisie. Il nous en a accusé réception en 2010, mais cette procédure était d'un coût trop élevé pour une seule association.

Par contre dans l'éventualité où, par le biais des Fédérations, la plupart des associations de rapatriés de Tunisie et d'Algérie acceptaient de participer à une requête collective contre la France et nos spoliateurs du Maghreb, le prix à payer par chaque association serait dérisoire.

En outre, cette opération bénéficierait actuellement de conditions particulièrement favorables à la veille de nos présidentielles et au moment où les changements de régime en Tunisie et en Egypte fragilisent l'Algérie.

Mareil Marly le 12 février 2011
Gilbert ORRAND, Président de l'ADEPT